

Exemple à suivre

Autor(en): **Andreae, Ed.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **81 (1930)**

Heft 11

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785020>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mises à une surveillance régulière. Le feu est à craindre pendant deux saisons, au printemps durant six semaines, de mars à mai, et en automne après la chute des feuilles. On intensifie alors la garde et le service de patrouilles, notamment les dimanches et jours fériés.

Les routes sont toujours maintenues propres et en bon état, aussi bien pour faciliter l'arrivée des secours que pour servir de ligne de départ dans la lutte contre le feu. Quelques plantations de pins sont entourées d'un pare-feu ayant deux à trois mètres de large et débarrassé par un hersage de toute matière inflammable (figure 4). Lorsque la forêt est traversée par une voie ferrée avec traction à vapeur, on ménage de chaque côté de la ligne des bandes dénudées dont la largeur va de 15 à 30 mètres et dont les bords sont complètement dégarnis de litière. Certaines divisions sont situées dans le rayon de tours d'observations installées par le Service fédéral des forêts.

(A suivre.)

Exemple à suivre.

Dans « Vers la santé », revue de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, Vol. XI. n° 2, a paru un article intitulé « Dans les forêts suédoises » par M. E. Geete, inspecteur forestier, dont un résumé m'a semblé devoir intéresser les lecteurs de notre journal.

Le très grand nombre d'accidents forestiers cause en Suède un véritable préjudice à l'économie forestière; on compte une perte moyenne annuelle de 500.000 journées de travail.

Les enquêtes faites pour déterminer les causes des accidents les plus ordinaires montrent que beaucoup pourraient être évités si les patrons prenaient des dispositions pour améliorer notamment les méthodes d'exploitation et de transport des bois.

Le nécessité de secourir promptement les blessures du travail n'échappe à personne, mais il est surtout indispensable que des premiers soins éclairés soient donnés aux hommes travaillant sur des chantiers éloignés des centres où l'on peut obtenir l'assistance d'un médecin.

Sur l'initiative du service de l'Inspection des forêts et des routes flottables, des cours facultatifs ont été organisés par la Croix-Rouge suédoise pour les gardes forestiers. Grâce à la Croix-Rouge, les élèves des écoles forestières de l'Etat ont reçu le même enseignement.

Ces cours ne doivent pas réunir plus de 20 élèves à la fois et durent en moyenne trois jours. L'enseignement y est donné par une infirmière de la Croix-Rouge.

Voici la liste des sujets traités à ces cours :

1. Manière de soigner les plaies : Hémorragies, pansements par compression. — Plaies aseptiques. — Plaies septiques, plaies infectées. — Contusions et hémorragies internes. — Stérilisation des articles de pansement. — Entretien de la « boîte pour premiers soins ».

2. Fractures : Fractures simples et compliquées. — Entorses. — Bandages et soutiens des éclisses.

3. Transport des blessés : Civières. — Manière de soulever et de porter un blessé. — Cadence du transport.

4. Evanouissement et états similaires : Syncope. — Epilepsie. — Insolation. — Accidents causés par les décharges électriques.

5. Sauvetage : Gelure des membres. — Brûlures. — Noyade. — Empoisonnement. — Respiration artificielle.

Dans certains cas, les élèves visitent des hôpitaux où se trouvent des malades ayant des plaies.

Les compagnies qui assurent les ouvriers contre les accidents du travail se sont vivement intéressées à ces cours. Certaines d'entre elles les ont subventionnés.

Les chantiers forestiers importants doivent posséder des boîtes de pansement en bois. L'administration du travail et de la prévoyance sociale a fait confectionner, dans ce but, différents types de boîte qui varient selon les besoins de chaque région. La préparation des pansements étant faite par le personnel bénévole de la Croix-Rouge, leur prix de revient est minime et aucun bénéfice n'est réalisé sur leur vente.

Il existe en Suède trois types de boîtes, mais toutes ne contiennent que des médicaments faciles à employer.

La boîte type n° 1, destinée aux exploitations importantes, contient : 2 flacons de teinture d'iode, renfermés dans des étuis de bouleau; 2 pots de vaseline boriquée pour brûlures, engelures, etc.; 2 pansements individuels, modèle de l'armée; 5 bandes de 5 m sur 10 cm; 5 paquets de coton hydrophile de 10 grammes; 3 paquets de coton hydrophile de 25 grammes; 1 paire de ciseaux. Le contenu de cette trousse est destiné aux hommes et aux chevaux.

La boîte n° 2, pour hommes employés au flottage, renferme les mêmes articles mais en moins grande quantité.

La boîte n° 3, tout à fait suffisante pour un chantier ordinaire, contient : 1 pot de vaseline boriquée de 50 grammes; 1 flacon de teinture d'iode dans un étui de bouleau; 3 pansements individuels (modèle de l'armée); 3 bandes de 5 m sur 10 cm; 3 paquets de coton hydrophile de 25 grammes; 1 paire de ciseaux.

Ces troussees sont fournies dans le commerce à un prix relativement bas. Elles sont livrées en général complètes, mais on peut aussi se procurer séparément, ou la boîte, ou les objets qu'elle contient.

Les ouvriers des exploitations forestières sont, on le voit, toujours assurés de trouver auprès de leur chef le moyen d'éviter que des blessures, en apparence bénignes, ne deviennent, faute de soins, une cause d'incapacité de travail momentanée ou durable. La Croix-Rouge suédoise, qui a jugé cette initiative digne de ses préoccupations, a ainsi contribué à rendre moins dangereux le dur labeur du bûcheron.

Les travaux forestiers ne se font pas non plus chez nous sans de nombreux accidents et le nombre des jours de chômage doit certainement atteindre un chiffre élevé, ce qui est d'autant plus regrettable que, dans bien des régions, la main d'œuvre forestière est déjà très rare.

Il est nécessaire de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour augmenter la sécurité de nos chantiers, afin de donner plus de confiance aux ouvriers; il faut, en premier lieu, organiser d'une façon plus rationnelle les chantiers d'exploitation et de transport des bois façonnés, afin de réduire les risques d'accident; il faut ensuite éduquer notre personnel pour qu'il soit capable d'agir en cas d'accident.

Beaucoup de gardes tiennent en réserve des objets de premier secours, mais n'ont que de vagues notions sur la manière de s'en servir.

Il ne serait pas très difficile de trouver une infirmière, à défaut de médecin, qui puisse donner quelques instructions lors des cours de gardes ou même au personnel supérieur, soit durant le stage, soit durant les études.

Chaque chantier devrait être muni d'une trousse contenant tout ce qu'il faut pour les premiers soins en cas d'accident. Cette trousse serait établie selon un modèle reconnu par le service sanitaire.

Il ne serait pas aussi facile d'obtenir un résultat avec les entrepreneurs de travaux forestiers; pour cela il faudrait, ainsi que l'a déjà préconisé Monsieur Biolley, exiger une formation professionnelle pour tous les chefs de chantier.

Ed. Andrae.

NOS MORTS.

† Max Conrad, inspecteur forestier, à Berthoud.

C'est avec le plus réel chagrin que les forestiers suisses ont appris la nouvelle inattendue du décès, le 28 juillet, de l'inspecteur forestier M. Conrad. Qui aurait pu supposer que cet homme d'une santé exubérante, que ce cher ami, ce joyeux compagnon, nous serait aussi brutalement ravi! « *Media in vita.* »

M. Conrad était un forestier qui a aimé passionnément la forêt, d'un amour infini; c'était aussi un ami à toute épreuve, comme il est rarement donné à quelqu'un d'en rencontrer.

Né en 1881 à Berne, il a fait ses premières classes dans sa ville natale. Puis il étudie à l'Ecole forestière de Zurich dont il reçoit le diplôme en 1904. Il est ensuite en stage auprès de l'administrateur des forêts de la ville de Zofingue, après quoi il passe un semestre à l'université de Munich, pour compléter ses connaissances théoriques. De 1906 à 1907, promu au poste d'adjoint forestier du canton de Berne, il travaille dans l'Oberland. En 1907, la commune grisonne de Klosters lui confie la gérance de son vaste domaine forestier. Il y